

cendres chaudes, &c. (Ces préceptes généraux ne peuvent convenir dans toutes les circonstances. Nous allons voir dans les §§ suivans ceux qui sont appropriés à chaque accident en particulier, & l'on verra que la saignée est un secours qu'on emploie rarement, & qu'on peut se passer de sable & de cendres chaudes dans presque tous les cas.)

Je devrois actuellement traiter en détail des accidens qui, lorsqu'on n'y remédie pas promptement, sont le plus ordinairement mortels : je devrois même indiquer les moyens les plus capables de soulager les malheureux à qui ces accidens sont arrivés ; mais comme j'ai été heureusement prévenu, dans cette partie de mon travail, par l'illustre TISSOT, je me contenterai de publier celles de ses observations qui m'ont paru les plus importantes, & d'ajouter quelques unes de celles que la pratique m'a procurées.

§ I.

Des Accidens mortels occasionnés par des Corps arrêtés dans le gosier, dans l'œsophage, ou dans la trachée-artère.

Ces accidens ne sont pour l'ordinaire, que l'effet de la négligence.

QUOIQUE les accidens de ce genre soient très-communs, & en général, très-dangereux, cependant ils ne sont, pour l'ordinaire, que l'effet d'une négligence impardonnable. Il faut apprendre aux enfans à beaucoup mâcher leurs *alimens*, à ne rien mettre dans leur bouche qu'il leur feroit dangereux d'avaler : mais les enfans ne sont pas les seuls qui commettent des imprudences de ce genre.

Imprudence de ceux qui tiennent dans leur bouche des clous, des épingles, des aiguilles, &c.

Je connois des adultes qui tiennent dans leur bouche des *épingles*, des *aiguilles*, des *cloux* & d'autres corps pointus tout le jour, qui quelquefois dorment même toute la nuit dans cet état. Cette conduite est des plus imprudentes, puisqu'un ac-

cès de *toux*, & vingt autres accidens, peuvent forcer ces corps à descendre, avant que la personne puisse en être prévenue.

(Les *épingles*, les *aiguilles*, les corps pointus, durs, &c., qui ne sont aucunement faits pour être avalés, ne sont pas les seuls à craindre; les *alimens* eux-mêmes, occasionnent la mort la plus cruelle, lorsqu'ils sont pris en masse trop volumineuse. Un enfant de six jours, dit M. Tissot, avala une dragée qui s'arrêta dans l'*œsophage*, & mourut d'abord. Un homme sentoît qu'un morceau de mouton s'étoit arrêté; pour n'effrayer personne, il sort de table; un moment après, on veut savoir où il est, on le trouve mort. Un second périt par un morceau de *gâteau*: un troisième, par un morceau de peau de jambon: un quatrième, par un œuf qu'il avoit avalé par défi.

Exemples
d'accidens
mortels cau-
sés par des
alimens ava-
lés en masse
trop considé-
rable & trop
goulûment.

Une châtaigne qu'un enfant avaloit entière, le tua. Un autre enfant périt promptement étouffé, car c'est toujours d'étouffement qu'on périt si vite, par une poire qu'il avoit jetée en l'air, & reçue dans la bouche: une poire a aussi tué une femme. Un morceau de *tendon*, qu'on appelle vulgairement *nerf*, resta arrêté huit jours, sans que le malade pût rien avaler; au bout de ce temps, il tomba dans l'*estomac*, dégagé par la pourriture; mais le malade mourut bientôt après, tué par l'*inflammation*, la *gangrène*, &c.

Ces exemples, malheureusement trop communs, ne sauroient être trop publiés, puisque la mort prompte & subite qui est la suite de ces accidens, est presque toujours due, ou à la gourmandise, ou à la voracité, défauts honteux & purement volontaires.)

ARTICLE PREMIER.

Symptômes des Accidens occasionnés par des Corps arrêtés dans l'œsophage ou dans la trachée-artère.

(QUAND un corps est arrêté dans l'œsophage ou dans la trachée-artère, le malade éprouve, tantôt une douleur très-vive dans le lieu où est arrêté le corps, & tantôt un sentiment plus incommode que douloureux : quelquefois des soulèvemens de cœur inutiles, une angoisse extraordinaire; & si ce corps est tel que la glotte soit bouchée, ou la trachée-artère comprimée, le malade éprouve une suffocation cruelle; il ne peut plus respirer : le poulmon se remplit, & le sang ne pouvant plus revenir de la tête, le visage devient rouge & livide, le cou se gonfle, l'oppression augmente, & le malade périt très-promptement.

Lorsque la respiration n'est, ni suspendue, ni gênée; que le passage n'est pas entièrement bouché, & que le malade peut encore avaler, il peut vivre quelques jours, & la Maladie est alors une Maladie particulière de l'œsophage. Mais si le passage est absolument fermé, & qu'on ne puisse point le déboucher, il en résulte une mort cruelle.)

ARTICLE II.

Traitement qu'exigent ceux qui ont quelques Corps arrêtés dans l'œsophage ou dans la trachée-artère.

(Du fond de la bouche, les *alimens* passent dans un canal plus étroit, qu'on appelle *œsophage*, & qui, en suivant le trajet de l'épine du dos, va aboutir à l'*estomac*, comme nous l'avons fait observer, Tome I, Chap. II, note 3.)

Or, lorsqu'un corps quelconque est arrêté dans le passage, il n'y a que deux manières de l'en chasser; ou l'on en fait l'extraction par la bouche, ou on le pousse dans l'estomac.

Le moyen le plus sûr & le plus certain, est toujours d'en faire l'extraction; mais il n'est pas toujours le plus facile. (D'ailleurs, les efforts qu'on fait dans cette opération, fatiguent souvent le malade, & ont quelquefois des suites fâcheuses. Souvent aussi le danger est extrêmement pressant) & alors il faut préférer de le pousser dans l'estomac, surtout quand le corps arrêté n'est pas de nature à endommager ce viscère.

Les corps qu'on peut pousser dans l'estomac sans danger, sont tous les *alimens*, comme le pain, la viande, les gâteaux, les fruits, (les portions de boyaux, le cuir même. Ce n'est pas que de très-gros morceaux de certains *alimens* ne soient presque indigestibles; mais il est rare qu'ils soient mortels.)

Les substances indigestes, comme le liège, le bois, les gros noyaux, le verre, les os, les pierres, les métaux, &c., doivent, autant qu'il est possible, être tirés au dehors, surtout si ces corps sont aigus, pointus, &c., comme les épingles, les aiguilles, les arêtes de poisson, les fragmens de verres, (les ciseaux, les canifs, les bagues, les boucles, &c.

Quelqu'extraordinaire qu'il paroisse de nommer tous ces corps, il n'en est cependant aucun que l'expérience ne prouve avoir été avalé; & les accidens qui en résultent le plus ordinairement, sont, de violentes douleurs dans l'estomac, & les intestins; des inflammations, des suppurations, des abcès, des ulcères; la fièvre lente, la gangrène, des coliques de misérère; des abcès extérieurs, par les-

On ne peut que les extraire par la bouche, ou les pousser dans l'estomac.

Le moyen le plus sûr est de les extraire; mais il n'est pas toujours possible.

Quels sont les corps qu'on peut pousser sans danger dans l'estomac.

Quels sont ceux qu'on doit extraire par la bouche.

quels ces corps ressortent; & souvent, après les souffrances les plus atroces, une mort cruelle.)

Premier & second moyens d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

Les doigts. LORSQUE le corps n'est pas descendu trop avant, il faut essayer de l'extraire avec les doigts; méthode qui réussit souvent. Quand il est trop avancé, on se sert de pinces ou de *tenettes*, telles que celles dont les Chirurgiens font usage; mais cette méthode est souvent infructueuse, surtout si le corps est de nature flexible, ou lorsqu'il est descendu fort avant dans le gosier.

Les pinces ou tenettes;

Troisième moyen d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

Les crochets. Manière de les préparer & de les introduire. LORSQU'ON n'a réussi, ni avec les doigts, ni avec les pinces, ou qu'il n'a été possible d'employer, ni les uns, ni les autres, il faut avoir recours aux crochets.

On fait de ces crochets, sur le champ, en courbant par le bout, un morceau de fil de fer; on l'introduit à plat; & pour s'assurer de la direction, ou pour le conduire avec plus de sûreté, on fait à l'autre bout, par lequel on le tient, une autre courbure, dont on se sert comme d'une anse, & dans laquelle on passe le doigt pour le tenir plus fermement; précaution à laquelle on ne doit jamais manquer, afin de prévenir les accidents qui sont arrivés quelquefois, lorsque ces instrumens sont échappés des mains de l'Opérateur.

Après que le crochet est passé par delà le corps qui est arrêté dans le gosier, on le retourne, & il accroche le corps qu'on amène en le retirant.

Ils servent surtout à ex-

Les crochets sont encore très-commodes lors-

que le corps est un peu flexible, tels qu'une *épine* traire les épingles, les arêtes, &c., une *arête*, &c. : si elles sont placées en travers dans le gosier, le crochet, en les prenant par le milieu, les courbe & les dégage; ou si elles sont de nature fort fragile, il sert à les briser.

Quatrième moyen d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

QUAND les corps arrêtés dans le gosier sont minces, ou qu'ils n'occupent qu'une partie du passage, comme alors ils pourroient facilement éluder le crochet, où le redresser par leur résistance, on se sert d'anneaux faits de *métal*, ou de laine, ou de soie. Les Anneaux.

Pour l'anneau de *métal*, on prend un morceau de fil de fer, fin & long; on le courbe par le milieu, en cercle, d'environ un pouce de diamètre; on tient les deux bouts non courbés parallèles, & on les rapproche l'un de l'autre: on se sert de ces deux bouts pour tenir le fil de fer; on introduit dans le gosier, le côté formé en anneau; on le conduit vers le corps engagé, & on le ramène. Manière de faire les anneaux solides & de les introduire.

Les anneaux plus flexibles se font avec de la laine, du fil, de la soie, ou de petites ficelles; qu'il faut cirer pour leur donner plus de force & plus de consistance. On attache l'un ou l'autre de ces anneaux à un manche de fil de fer, de baleine, ou de bois flexible, par le moyen duquel on l'introduit, pour engager les corps arrêtés, & pour les retirer. On peut passer plusieurs de ces anneaux les uns dans les autres, afin d'engager plus sûrement le corps arrêté, qui entrera dans l'un, s'il échappe à l'autre. Manière de faire les anneaux flexibles.

Cette espèce d'anneau a un avantage; c'est que, quand on a une fois engagé le corps, on peut Avantages de ces derniers anneaux.

alors, en tournant le manche, le serrer si fortement dans l'anneau ainsi tordu, qu'on est le maître de le remuer en tout sens; ce qui, dans un grand nombre de cas, peut être d'une grande utilité.

Cinquième moyen d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

L'éponge. UN autre moyen à employer dans ces occasions, est l'*éponge*: la propriété qu'elle a de se gonfler considérablement en s'humectant, la rend très-avantageuse dans ces cas.

Manière de l'introduire. Lorsqu'un corps est arrêté dans le gosier, mais de manière à ne pas remplir tout le passage, on introduit un morceau d'*éponge* par le vide que laisse le corps dans le passage, & on le fait descendre par delà le corps. L'*éponge* se gonfle bientôt & acquiert du volume dans cet endroit humide; on peut même en hâter le gonflement en faisant avaler au malade quelques gouttes d'eau, dans l'instant où l'*éponge* est dans le gosier: alors on la retire par le manche auquel elle est attachée; & comme elle est devenue trop volumineuse pour le petit endroit par lequel elle a été introduite, elle entraîne avec elle le corps qui lui fait obstacle.

Autre manière. La compressibilité de l'*éponge*, ou la propriété qu'elle a de se resserrer étant sèche, est une autre cause de son utilité. Dans ce cas, un morceau d'*éponge* assez considérable, peut être comprimé & resserré dans un très-petit espace, avec un fil ou un ruban, dont on l'entoure fortement, & que l'on peut desserrer & retirer très-aisément, après que l'*éponge* a été introduite.

Troisième manière. On peut encore comprimer l'*éponge* dans une baleine fendue en quatre par le bout; mais, de

cette manière, il est difficile de l'introduire sans blesser le malade.

Sixième moyen d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

J'AI souvent vu des épingles, ou d'autres corps pointus, arrêtés au passage, en être retirés en faisant avaler au malade un morceau de viande durcie, attachée à un fil, & retirée, sur le champ, avec violence. Ce moyen est plus sûr que l'éponge, & peut souvent réussir également bien.

Septième moyen d'extraire les Corps arrêtés dans le gosier.

ENFIN, quand tous les moyens dont nous venons de parler sont infructueux, il en reste un autre, c'est de faire vomir le malade. Mais il ne peut être d'une grande utilité que pour les corps simplement engagés; car, dans les cas où ils seroient accrochés, ou implantés dans l'un des côtés du gosier, le vomissement pourroit quelquefois faire beaucoup de mal.

Si le malade peut avaler, on lui donnera, pour le faire vomir, trente ou quarante grains d'*ipécacuanha*, en poudre.

Dans le cas contraire, on essayera d'exciter le vomissement, en irritant le gosier avec une plume. Si ce moyen ne réussit pas encore, on donnera un lavement avec la décoction de tabac: ce lavement se fait de la manière suivante.

Prenez de tabac en corde, une once. Faites bouillir dans une quantité d'eau suffisante; ce lavement a souvent fait vomir, tandis qu'on avoit en vain tenté tous les autres vomitifs.

(Le lavement de tabac, regardé comme une

Morceau de viande durcie.

Vomissement. Circonstances où il peut être utile.

Ipécacuanha.

Lavement avec la décoction de tabac. Manière de le préparer.

Son impor-

tance. Obser-
vation.

dernière ressource, mérite, en effet, attention. Voici un fait rapporté par M. Tissot. Un homme avala un gros morceau de poulmon de *veau*, appelé vulgairement *mou de veau*, qui s'arrêta au milieu de l'*œsophage*, & en bouchoit exactement le passage. Un Chirurgien essaya inutilement un très-grand nombre de moyens: un second, voyant leur inutilité, & le malade ayant le visage noir & tuméfié, les yeux, pour ainsi dire, hors de la tête, tombant dans des *syncopes* fréquentes, avec des mouvemens *convulsifs*, lui fit donner, en *lavement*, la *décoction* d'une once de *tabac* en corde: ce remède procura un *vomissement* violent, qui fit rejeter le corps étranger, qui alloit causer la mort du malade.

Moyens de pousser dans l'estomac les Corps qui ne sont pas de nature à endommager ce viscère.

Bougie hui-
lée, poireau,
baleine, &c.

LORSQUE le corps arrêté est de nature à pouvoir être poussé dans l'*estomac*, c'est-à-dire, lorsque c'est du pain, de la viande, des *fruits*, &c., comme il est dit ci-dessus, page 405 de ce Volume, on peut le tenter, au moyen d'une *bougie huilée* & un peu chauffée pour la rendre flexible, ou d'un *poireau*, qu'on trouve par-tout, mais qui est sujet à casser; ou avec une baleine, un fil de *métal*, un morceau de bois flexible, au bout desquels on attache une éponge, &c. Il faut que tous ces corps soient unis & polis, pour qu'ils ne causent point d'irritation.

(Il est arrivé quelquefois, fort heureusement, que les corps qu'on vouloit pousser dans l'*estomac*, s'engageoient dans la bougie, ou le *poireau*, ou l'éponge dont on se servoit pour les pousser, & ressortoient avec eux. Mais cela n'arrive qu'aux corps pointus.)

Si, malgré tous les moyens que nous venons de proposer ci-dessus, pag. 406 & suiv. de ce Vol., il est impossible d'extraire, même les corps qu'il seroit dangereux de pousser dans l'estomac; alors, de deux maux, il faut éviter le pire: il vaut mieux hasarder de les pousser dans l'estomac, que d'abandonner le malade, qui périroit sur le champ. On doit avoir d'autant moins de scrupule à prendre ce parti, qu'un grand nombre d'exemples prouvent que, s'il est arrivé souvent de grands maux après avoir avalé ces corps, & même une mort cruelle, d'autres fois il n'ont occasionné que peu ou point d'accidens.

Circonstances où il faut pousser dans l'estomac les corps même nuisibles.

(Il arrive, dit M. TISSOT, quand ces corps ont été avalés, de quatre choses. l'une; ou, 1^o, ils sortent par les selles; ou, 2^o, ils ne sortent point & tuent le malade; ou, 3^o, ils sortent par les urines; ou, 4^o, ils se font jour par la peau.

Quand ils sortent par les selles, ou c'est au bout de peu de temps, sans avoir occasionné presque aucun accident; ou ce n'est que long-temps après, & alors cette expulsion est précédée de beaucoup de douleurs. On a vu sortir en peu de jours, sans avoir fait souffrir, un os de patte de poule, un noyau de pêche, un couvercle de boîte de *thériaque*, des épingles, des aiguilles, des pièces de monnoie de toute espèce, une petite flûte longue de quatre pouces, qui causa de vives douleurs pendant trois jours, & sortit heureusement; des couteaux, des rasoirs, une boucle de foulard.

Ces corps sortent quelquefois par les selles;

J'ai vu, continue M. TISSOT, il n'y a que peu de jours, un enfant de deux ans & demi qui avala un clou long de plus d'un pouce, & dont la tête avoit plus de trois lignes de largeur: ce clou s'arrêta quelques momens au gosier; mais il passa pendant qu'on vint me chercher, & ressortit pendant

la nuit avec une *selle*, sans avoir occasionné aucun accident. Plus récemment encore, un os entier d'aïeron de poulet n'a occasionné qu'un peu de douleur d'*estomac*, pendant trois ou quatre jours.

Quelquefois ces corps restent plus longtemps, & ne ressortent qu'au bout de plusieurs mois, & même de plusieurs années, sans avoir cependant fait aucun mal. Il y en a qu'on ne revoit & qu'on ne ressent jamais.

L'évènement n'est pas toujours aussi heureux. Le plus souvent, quoique les corps sortent naturellement, ce n'est qu'après avoir fait souffrir les douleurs les plus vives dans l'*estomac* & dans les *intestins*. Une fille avala quelques épingles : elles lui occasionnèrent des douleurs violentes pendant six ans ; enfin, au bout de ce terme, elle les rendit & fut guérie. Trois aiguilles occasionnèrent pendant un an, des *évanouissements*, des *convulsions* ; elles ressortirent au bout de ce terme, & le malade fut guéri.

Il arrive quelquefois que ces corps, après avoir parcouru tous les *intestins*, sont arrêtés au fondement, & occasionnent de fâcheux accidens, mais auxquels un Chirurgien adroit peut presque toujours remédier.

On ils ne
sortent pas,
& tuent le
malade ;

Ce qui arrive en second lieu, lorsque des corps nuisibles ont été avalés, c'est d'occasionner les accidens les plus fâcheux, suivis de la mort du malade ; & il y en a beaucoup dans ces cas.

Une demoiselle ayant avalé des épingles qu'elle tenoit dans sa bouche, une partie ressortit par les *selles* ; mais l'autre partie perça les *intestins*, & même le ventre, avec des douleurs inouïes. La malade périt au bout de trois semaines.

Un homme avala une aiguille qui perça l'*estomac*, pénétra dans le *foie*, & fit périr le malade

en consommation. Une sonde échappée en examinant la gorge, & avalée, tua le malade au bout de deux ans.

Il est vrai qu'on voit tous les jours avaler des pièces monnoyées de différens métaux, sans qu'il survienne rien de fâcheux; on a même vu avaler jusqu'à cent louis d'or, qui sortirent tous avec les selles; mais que ces heureux hafards n'inspirent point trop de sécurité. Une seule pièce de monnoie avalée, boucha la communication entre l'estomac & les intestins, & tua. On avale tous les jours des noyaux impunément; mais on a des exemples de gens chez lesquels il s'en est fait des amas, qui sont devenus cause de mort, après beaucoup de douleurs, comme on en trouve des observations dans le Journal de Médecine, Novembre 1779.

Une femme, morte, d'une fièvre lente, rendit, sur les derniers jours de sa vie, quelques noyaux de prunes, & enfin deux corps irréguliers gros comme une petite noix, que je conserve. Ce sont deux noyaux également de prune, qui, avec le temps, se sont recouverts en partie d'une substance brune, spongieuse & assez solide. Ayant ouvert un de ces deux corps, on voit l'amande du noyau desséchée & de couleur noirâtre.

La troisième manière dont ces corps s'échappent, est par la voie des urines; mais ces cas sont rares. Une épingle de moyenne grandeur sortit en urinant, trois jours après l'avoir avalée. L'on a rendu par la même voie un petit os, des noyaux de cerise, de prunes, & à ce qu'on dit, une pêche; on pense bien que cela n'a pu arriver sans occasionner les douleurs les plus atroces.

Ou ils sortent par les urines;

La dernière voie par laquelle sortent les corps indigestes & nuisibles, introduits ou poussés dans l'estomac, est la peau. Il faut, pour que cela arrive,

Ou par la peau.

qu'ils aient percé l'*estomac* ou les *intestins*, & qu'ils aient occasionné des *abcès* qui s'ouvrent d'eux-mêmes, ou qu'on est obligé d'ouvrir. Ils sont souvent très-long-temps à faire ce trajet: quelquefois les douleurs sont continues; d'autres fois le malade ne souffre que par intervalle. L'*abcès* se forme, ou sur l'*estomac*, ou dans d'autres parties du ventre. Quelquefois même ces corps, après avoir percé les *intestins*, font des routes singulières, & vont sortir du ventre. Une aiguille avalée sortit, au bout de quatre ans, par la jambe; une autre par l'épaule.

Tous ces exemples, que nous avons cru nécessaire de rapporter, & une foule de morts très-dououreuses, occasionnées par des corps avalés imprudemment, prouvent la nécessité de se tenir sur ses gardes à cet égard, & déposent, dit le même M. TISSOT, contre l'imprudence horrible, j'oserois dire criminelle, de s'amuser de jeux qui peuvent occasionner ces malheurs, ou même de tenir dans la bouche des corps qui, échappant par imprudence, ou par accident, deviennent cause de mort. Peut-on, sans frémir, mettre dans la bouche des *aiguilles*, des *épingles*, des *clous*, comme font tous les jours les Ouvriers, entre autres les Tapissiers, les Tailleurs, les Couturières, les Marchandes de Modes, qui jasant, font la conversation, vont & viennent, la bouche pleine de clous, d'épingles, d'aiguilles, &c., quand on pense aux maux horribles & à la mort cruelle qu'ils peuvent occasionner?

Traitement qu'il faut employer lorsqu'on ne peut extraire, ni pousser dans l'estomac les Corps arrêtés dans le gosier.

Il faut cesser
les tentati-
ves. Pour-
quoi?

Dès qu'il est évident que tous les efforts qu'on fait pour extraire le corps étranger, ou pour le

pouffer dans l'estomac, deviennent infructueux, il faut y renoncer, parce que l'inflammation qu'on occasionneroit, en insistant davantage, pourroit devenir aussi dangereuse que le corps étranger lui-même. On a vu des malades mourir de cette inflammation, même après que ce corps avoit été retiré.

C'est pourquoi, en même temps qu'on employe l'un ou l'autre des moyens que nous avons conseillés précédemment, il faut faire avaler au malade, & souvent, quelque liqueur émolliente, comme du *petit-lait*, du *lait coupé* avec de l'eau, de l'eau d'orge, ou une *décoction* de feuilles de mauve, le tout chaud.

Donner
des boiffons
émollientes;

S'il ne peut avaler, il faut lui injecter de ces mêmes liquides, au moyen d'un tube courbé, ou d'une pipe qu'on conduit dans le gosier. Les injections de ce genre, non seulement adoucissent les parties irritées; mais encore, lorsqu'on les lance avec force, elles réussissent souvent mieux à déboucher le gosier, que tous les autres instrumens.

Ou les in-
jecter dans
le gosier.

Quand, après avoir tenté inutilement toutes sortes de moyens, on est forcé de laisser le corps dans le gosier, il faut traiter le malade, comme s'il étoit attaqué d'une véritable Maladie inflammatoire. Il faut le saigner; le tenir à une diète légère, & lui mettre autour du cou des cataplasmes émolliens. Il faut même le traiter par cette méthode, si on a lieu de soupçonner une inflammation dans le gosier, quoique le corps arrêté en ait été retiré.

Saignée, Ca-
taplasmes.

Quelquefois l'agitation & le mouvement, portés à un certain degré, sont plus efficaces que les instrumens, pour dégager les corps arrêtés dans le gosier. Un coup dans le dos les a souvent dégagés; mais ce moyen est plus sûr & plus effica-

416 II^e PART., CHAP. LV, §I, ART. II.

ce, lorsque le corps est arrêté dans la *trachée artère*. Dans ce dernier cas, il faut encore tenter l'*éternument* & le *vomissement*. Des épingles arrêtées dans le gosier, ont très-souvent été dégagées après une course à cheval ou en voiture.

Traitement lorsque les Corps indigestes ou nuisibles, arrêtés dans le gosier, ont été poussés dans l'estomac.

Régime. LORSQUE des substances *indigestes* ont été poussées dans l'*estomac*, il faut mettre le malade à un régime très-*adouçissant*: ses *alimens* ne doivent être que des fruits & des substances farineuses; des soupes, des potages, &c. Il s'abstiendra de tout ce qui peut échauffer ou irriter, comme de *vin*, de *punch*, d'*huile*, de *poivre*, &c. Sa boisson doit être du *lait coupé*, de l'eau d'*orge*, du *petit-lait*, &c.

Traitement lorsque le Corps arrêté remplit entièrement le gosier.

Lavemens
nourrissans. QUAND le gosier est tellement rempli par le corps qui y est arrêté, que le malade ne peut avaler aucun *aliment*, il faut le nourrir avec des *lavemens* de bouillons, de *gelées*, &c.

Bronchoto-
mie; Enfin, lorsque le malade est en danger d'être suffoqué, qu'on a perdu toute espérance de le débarrasser, & que la mort paroît prochaine, si l'on ne rétablit pas promptement la *respiration*, il faut se déterminer sur le champ à la *bronchotomie*, c'est-à-dire, à l'ouverture de la *trachée-artère*.

Cette opération n'est, ni difficile pour le Chirurgien expérimenté, ni très-douloureuse pour le malade. Elle est souvent le seul moyen de conserver la vie, dans ces circonstances malheureuses. Nous ne pouvons donc nous empêcher de l'indiquer,

quer, quoiqu'elle ne puisse être faite que par une personne très au fait de la Chirurgie.

(L'on a tiré, par le moyen de cette opération, des os, une *fève*, une *arête*, & sauvé par là les malades. Mais comme les préjugés sont opiniâtres; que beaucoup de gens détestent toute opération, & que, bien loin de vouloir convenir que celle-ci est légère, ils imaginent follement, dit M. TISSOT, je ne fais quoi de barbare dans une opération qui ouvre la gorge, il est de la plus grande importance que les gens éclairés se réunissent contre ce préjugé. Peut-être même seroit-il à souhaiter que la loi ôtât aux parens le droit de s'opposer à cette opération, quand elle est décidée nécessaire. Elle leur épargneroit les douleurs cruelles qu'ont éprouvées ceux qui, ayant refusé d'y consentir, ont eu le désespoir de voir, par la facilité avec laquelle on fortoit ce corps, après la mort, par une légère incision, combien il étoit aisé de sauver la personne, que leur opiniâtre ignorance a conduite au tombeau.

L'on doit tout tenter, quand il s'agit de la vie d'un homme. Dans le cas où un corps ne pourroit être dégagé de l'*œsophage*, ni y rester sans tuer promptement le malade, l'on a proposé de faire une incision à l'*œsophage* même, par laquelle on le tireroit, & d'employer le même moyen lorsqu'un corps, tombé dans l'*estomac*, seroit de nature à occasionner des accidens capables de tuer promptement le malade.)

Incision à
l'*œsophage*.

